

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 775

16 mars 2016

### SOMMAIRE

2-Pak Resources Investments S.à r.l. ....	37169	db x-trackers .....	37171
Algo Luxembourg S.A. ....	37189	db x-trackers II .....	37172
AMPLEXOR Luxembourg S.à r.l. ....	37189	Dralinvest S.A. S.P.F. ....	37186
Angelsim S.à r.l. ....	37189	Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ....	37187
Argenta Fund .....	37168	Finmaco S.A. ....	37171
Argenta Fund of Funds .....	37176	Fisabelle S.A. ....	37178
Aspen Finance S.à r.l. ....	37184	Henley Trust (Luxembourg) S.à r.l. ....	37174
Athos Family & Business Services (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	37174	Mazeppa Participations .....	37154
Audiex S.A. ....	37182	Mazeppa Participations .....	37165
Aurea Finance Company .....	37184	Micheline Invest S.A. - SPF .....	37185
Avalon Zero S.à r.l. ....	37190	New Eren S.A. ....	37186
Ayam Services S.A. ....	37191	Nextvision Benelux .....	37180
Barbara Invest S.A. ....	37185	PAGAC Horseshoe Holding I Sàrl .....	37178
Begonia Investments S.à r.l. ....	37176	Partnair Luxembourg S.A. ....	37187
Besson Instruments S.à r.l. ....	37174	PBG Midwest Holdings S.à r.l. ....	37191
Boaz S.A. ....	37178	Portlaoise S.à r.l. ....	37173
Boaz S.A. ....	37177	Pranceworth Ventures S.A. ....	37188
Carlesian & Matandrea S.A. ....	37154	PS Invest S.à r.l. ....	37173
CCEL Prop Co. B S.à r.l. ....	37177	Society of Luxembourg Students in Britain ..	37174
CCEL Prop Co. C S.à r.l. ....	37177	Solo Consulting S.à r.l. ....	37174
Christali S.A. ....	37180	Tovic S.A. ....	37182

**Carlesian & Matandrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.356.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2016 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016079099/833/18.

**Mazepa Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 202.775.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December, before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

ESCORIAL DEVELOPMENT, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 55906,

represented by Maître Simone Schmitt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 December 2015;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawnup:

**“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “MAZEPPA PARTICIPATIONS”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Increase and Reduction of Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles to one vote.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) do not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager (the “Class A Manager”) or class B Manager (the “Class B Manager”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Manager(s).

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any one Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by any two (2) Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its sole Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Manager is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** The auditing of the Company may be entrusted to one or several statutory auditors.

One or more statutory auditors must be appointed in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders. The statutory auditor(s) need not be shareholder(s).

When so required by the Laws, the auditing of the Company must be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) duly licensed in Luxembourg. When an approved statutory auditor is appointed, no statutory auditor must be appointed.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. Unless otherwise provided by the Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 30 June at 10.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the first business day immediately before such date.

**Art. 20. Other General Meetings.** General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), or by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting and waive the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. A proxyholder may represent more than one shareholder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** Resolutions whose adoption is not subject to the quorum and the majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

For resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company’s shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
ESCORIAL DEVELOPMENT .....	EUR 50,000.-	50,000	EUR 50,000.-
Total: .....	EUR 50,000.-	50,000	EUR 50,000.-

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

### *Resolutions of the sole shareholder*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Patrice PFISTNER, born on 9 September 1958 in Caen, France, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Luciano DAL ZOTTO, born on 23 February 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 17, rue des Sorbiers, L-4423 Soleuvre, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ESCORIAL DEVELOPMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55906,

représentée par Maître Simone Schmitt, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 décembre 2015;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### «Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «MAZEPPA PARTICIPATIONS».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les comptes prime d'émission peuvent être créés pour enregistrer les apports contribués à la Société par les associés existants sans émission de parts sociales. Les comptes prime d'émission constituent une réserve distribuable et peuvent être utilisés notamment pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour distribution aux associés ou pour allocation des fonds à la réserve légale,



**Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 7. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») ou Gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu

de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

Dans les cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 30 juin à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable précédant cette date.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire peut représenter plus d'un associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux

associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

#### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

##### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associée	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
ESCORIAL DEVELOPMENT .....	EUR 50.000,-	50.000	EUR 50.000,-
Total: .....	EUR 50.000,-	50.000	EUR 50.000,-

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

*Résolutions de l'associée unique*  
*Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre des Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Patrice PFISTNER, né le 9 septembre 1958 à Caen, France, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, né le 23 février 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 17, rue des Sorbiers, L-4423 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Schmitt, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 décembre 2015. GAC/2015/11323. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002206/602.

(160001021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Mazeppa Participations, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.001,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 202.775.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ESCORIAL DEVELOPMENT, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 55906 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Simone Schmitt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private given on 17 December 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of MAZEPPA PARTICIPATIONS, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), with registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 17 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to fifty thousand one euro (EUR 50,001.-).

2 To issue one (1) new share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of nineteen thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 19,999.-) by ESCORIAL DEVELOPMENT and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to fifty thousand one euro (EUR 50,001.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one (1) new share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, by virtue of a proxy as mentioned above, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared to subscribe to one (1) new share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium of nineteen thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 19,999.-), and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by the Shareholder in MAZEPPA, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), having its registered office at 2- 4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196777 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the one share of nominal value one euro (EUR 1.-), to be issued with a total share premium of nineteen thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 19,999.-)."

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital of the Company is set at fifty thousand one euro (EUR 50,001.-) divided into fifty thousand one (50,001) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,  
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ESCORIAL DEVELOPMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55906 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Simone Schmitt, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 17 décembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de MAZEPPA PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), dont le siège social est au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cinquante mille un euros (EUR 50.001,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 19.999,-) par ESCORIAL DEVELOPMENT et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cinquante mille un euros (EUR 50.001,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 19.999,-), et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en toutes les parts sociales détenues par l'Associé dans MAZEPPA, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 196777 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de vingt mille euros (EUR 20.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de la part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à émettre avec une prime d'émission de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 19.999,-).»

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille un euros (EUR 50.001,-) divisé en cinquante mille une (50.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Schmitt, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 décembre 2015. GAC/2015/11325. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002207/165.

(160001021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Le conseil d'administration (le " Conseil d'Administration ") de la Sicav Argenta-Fund (ci-après dénommée le " Fonds ") a le plaisir d'inviter les actionnaires du Fonds à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 avril 2016* à 14.00 heures au siège social du Fonds.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Fonds (l' " Assemblée ") est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Communication et discussion du rapport de gestion annuel du conseil d'administration du Fonds concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015;
2. Communication et discussion du rapport annuel du réviseur d'entreprises agréé du Fonds sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015;
3. Communication et approbation des comptes annuels du Fonds pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration ;
4. Décharge et nomination d'administrateurs et d'administrateurs-délégués;
5. Nomination du réviseur d'entreprises agréé et fixation de sa rémunération ;
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée, les actionnaires doivent faire bloquer leurs actions au plus tard le 7 avril 2016 au siège social d'Argenta Banque d'Epargne S.A. (Argenta Spaarbank nv) à B-2018 Antwerpen, Belgique/lei 49-53 (qui assure le service financier en Belgique) ou au siège social d'Argenta Asset Management S.A. à L-1724 Luxembourg, 29, Boulevard du Prince Henri.



Toutes les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be) et publiées dans les journaux De Tijd et L'Echo.

Le prospectus daté de Juillet 2015 et les informations clés pour l'investisseur en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi)-annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ou auprès du service financier en Belgique : Argenta Banque d'Epargne S.A, Belgielei 49-53 B - 2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be).

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016073197/32.

**2-Pak Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.112.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Hot Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.513, with its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and having a share capital amounting to USD 68,000 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, with professional address at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2015.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The company 2-PAK Resources Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.112, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg on 24 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1672 on 3 July 2012 (hereafter referred to as the "Company"). whose articles of association have been last amended pursuant to a deed dated 12 September 2012 before the undersigned notary, and published in the Memorial C number 2532 dated 11 October 2012

- The Company's capital is currently set at five hundred eighteen thousand United States Dollars (USD 518,000.-), represented by five thousand one hundred eighty (5,180) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The Sole Shareholder is the owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.

- The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the articles of association of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1 January 2015 to 30 November 2015.

- The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.

- The Sole Shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandates as managers of the Company up to this date.

- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the former registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the Company was dissolved.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000.-).

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Hot Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.513, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont le capital social est d'un montant de USD 68.000.- (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2015.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société 2-PAK Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.112, a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant, le 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1672 du 3 Juillet 2012 (ci-après dénommée la «Société»). et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière reprise suite à un acte passé par devant le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2532 du 11 octobre 2012.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq cent dix-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 518.000,-), représenté par cinq mille cent quatre-vingt (5.180) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'Associé Unique est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

- L'Associé Unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il approuve la situation financière de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 Novembre 2015.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, et qu'elle est, en tant qu'associé unique de la Société, investie de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (charges fiscales comprises), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; en conséquence la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.

- L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les livres documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003399/109.

(160001811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

**Finmaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.936.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 8 mars 2016, l'Assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *20 avril 2016* à 16h00 au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la Société

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Les actionnaires sont invités à se présenter, munis d'un certificat de blocage émanant du dépositaire agréé selon la loi du 28 juillet 2014.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016078274/20.

**db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.899.

Shareholders of the Company are hereby convened by the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company, which will be held on *29 March 2016* at 11:00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "AGM"), with the following agenda:

*Agenda:*

1. Hearing of the report of the Board of Directors of the Company and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) and approval of the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2015.
2. Allocation of the results for the financial year ended 31 December 2015. A proposed dividend per share (if any) in respect of each relevant sub-fund and share class shall be published on the Company's website [www.etf.db.com](http://www.etf.db.com) on or around 11 March 2016.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2015.
4. Re-election of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel, Jacques Elvinger, Manooj Mistry, Ben O'Bryan and Philippe Nicholas Ah-Sun as Directors of the Company and approval of the remuneration of the independent directors until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2016.
5. Re-election of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2016.
6. Any other business which may be properly brought before the AGM.

### **Voting and Voting Arrangements for the AGM**

A shareholder may act at the AGM by person or by proxy. A proxy form for the AGM may be obtained at the registered office of the Company or from the Company's website [www.etf.db.com](http://www.etf.db.com) and has to be returned before 6:00 p.m. (Luxembourg time) on 24 March 2016 either by courier to State Street Bank Luxembourg S.C.A. to the attention of the Domiciliary Department, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax at the number: + 352 46 40 10 413 or by e-mail to: [Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com](mailto:Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com).

For shareholders who are holding shares in the Company through a financial intermediary or clearing agent, it should be noted that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for onward transmission to the Company by 23 March 2016;
- if the financial intermediary or clearing agent holds the shares in the Company in its own name and on the shareholders behalf, it may not be possible for these shareholders to exercise certain rights directly in relation to the Company.

### **Specific Rules of Voting at the AGM**

Shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shareholders present or represented at the AGM and voting. Each share is entitled to one vote.

### **Audited Annual Report**

The reports of the Board of Directors of the Company and the approved statutory auditor, as well as the English version of the annual report of the Company (including the audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the financial year ended 31 December 2015 will be available to shareholders at the registered office of the Company and on the Company's website [www.etf.db.com](http://www.etf.db.com) as from 11 March 2016.

Shareholders may also request that a copy of the Audited Annual Report be sent to their attention, free of charge, by sending an e-mail to: [Luxembourg-Finrep1@statestreet.com](mailto:Luxembourg-Finrep1@statestreet.com).

*By order of the Board of Directors*

Référence de publication: 2016072567/755/51.

### **db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.284.

Shareholders of the Company are hereby convened by the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") to the

#### **ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company, which will be held on *29 March 2016* at 11:00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "AGM"), with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Hearing of the report of the Board of Directors of the Company and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) and approval of the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2015.
2. Allocation of the results for the financial year ended 31 December 2015. A proposed dividend per share (if any) in respect of each relevant sub-fund and share class shall be published on the Company's website [www.etf.db.com](http://www.etf.db.com) on or around 11 March 2016.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2015.
4. Re-election of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel, Jacques Elvinger, Manooj Mistry, Ben O'Bryan and Philippe Nicholas Ah-Sun as Directors of the Company and approval of the remuneration of the independent directors until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2016.
5. Re-election of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2016.
6. Any other business which may be properly brought before the AGM.

### **Voting and Voting Arrangements for the AGM**

A shareholder may act at the AGM by person or by proxy. A proxy form for the AGM may be obtained at the registered office of the Company or from the Company's website [www.etf.db.com](http://www.etf.db.com) and has to be returned before 6:00 p.m. (Luxembourg time) on 24 March 2016 either by courier to State Street Bank Luxembourg S.C.A. to the attention of the Domiciliary Department, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax at the number: + 352 46 40 10 413 or by e-mail to: [Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com](mailto:Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com).

For shareholders who are holding shares in the Company through a financial intermediary or clearing agent, it should be noted that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for onward transmission to the Company by 23 March 2016;
- if the financial intermediary or clearing agent holds the shares in the Company in its own name and on the shareholders behalf, it may not be possible for these shareholders to exercise certain rights directly in relation to the Company.

#### **Specific Rules of Voting at the AGM**

Shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shareholders present or represented at the AGM and voting. Each share is entitled to one vote.

#### **Audited Annual Report**

The reports of the Board of Directors of the Company and the approved statutory auditor, as well as the English version of the annual report of the Company (including the audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the financial year ended 31 December 2015 will be available to shareholders at the registered office of the Company and on the Company's website [www.etf.db.com](http://www.etf.db.com) as from 11 March 2016.

Shareholders may also request that a copy of the Audited Annual Report be sent to their attention, free of charge, by sending an e-mail to: [Luxembourg-Finrep1@statestreet.com](mailto:Luxembourg-Finrep1@statestreet.com).

*By order of the Board of Directors*

Référence de publication: 2016072568/755/51.

---

#### **Portlaoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.422,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.649.

*Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015*

Les gérants de la Société ont décidé comme suit, de:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.
- transférer l'adresse professionnelle des gérants suivants au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

Kenneth MacRae

Jean-Baptiste Willot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Portlaoise S.à r.l.

Référence de publication: 2016005962/17.

(160003913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

#### **PS Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3564 Dudelange, 31, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 193.123.

En date du 20 novembre 2015 a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Pascal SOFFIATURO, né le 2 août 1973 à ESCH-SUR-ALZETTE, demeurant 15, avenue Grande Duchesse Charlotte à L-3441 Dudelange, a cédé à Monsieur Nico HANSEN, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, 50 (cinquante) parts sociales qu'il détenait.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante:

- Monsieur Pascal SOFFIATURO détient . . . . .	50 parts sociales
- Monsieur Nico HANSEN détient . . . . .	50 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016005969/16.

(160004517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Society of Luxembourg Students in Britain, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8020 Strassen, 1, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg F 4.108.

Nous, la Society of Luxembourg Students in Britain, informons par la présente que la décision a été prise de changer le siège social et l'article 1 de nos statuts.

Remplacer l'article 1 par:

«L'association prend la dénomination " Society of Luxembourg Students in Britain", en abrégé "SLSB". Son siège se trouve à 1, rue de la Résistance, L-8020 Strassen, Luxembourg. Elle est créée pour une durée indéterminée.»

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2016006041/13.

(160005028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Solo Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.354.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18.12.2015*

Le siège social a été transféré au 5, RUE HEIENHAFF, SENNINGERBERG, LUXEMBOURG, L-1736

Luxembourg, le 10.02.2015.

Pour extrait conforme

Solo Consulting S.à r.l.

Référence de publication: 2016006042/12.

(160003960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Athos Family & Business Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Henley Trust (Luxembourg) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 172.533.

*Extrait de la cession de parts sociales faite le 30 décembre 2015*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 décembre 2015 que DIZENGOFF 99 OÜ, une société à responsabilité limitée de droit estonien ayant son siège social au Narva mnt 5, 10117 Tallinn (Estonie) et enregistrée sous le code 12559161 auprès du Registre ja infosüsteemde Keskus a cédé 49 parts sociales qu'elle détenait dans la société ATHOS FAMILY & BUSINESS SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l. (préalablement HENLEY TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.), ayant son siège social au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172533 à la société ATHOS EQUITY HOLDINGS AG, une société anonyme ayant son siège social au 6 Poststrasse, 6300 Zug, Suisse et enregistrée sous le numéro CH-170.3.031.620-1 auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug.

Fait le 11 janvier 2016.

Athos Family & Business Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016006308/20.

(160006291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

**Besson Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.307.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BUFFET CRAMPON, une société par actions simplifiée à associé unique de droit français, ayant son siège social au 5, rue Maurice Berteaux, F-78711 Mantes-la-Ville, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 445 363 518,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associée unique de Besson Instruments S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 107307, constituée en date du 8 avril 2005 suivant un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 834 du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 4 avril 2006 suivant un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1215 du 22 juin 2006.

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide, avec le quorum prévu à l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5, rue Maurice Berteaux, F-78711 Mantes-la-Ville, France, et de faire adopter par la Société la nationalité française avec effet au 31 décembre 2015, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

Suite à ce transfert de siège, la Société cessera d'être une société de droit luxembourgeois.

L'associée unique constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'associée unique constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en Besson Instruments.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide qu'un nouveau texte des statuts afin de les rendre conforme à la loi française sera adopté et que, conformément à la loi française, la Société adoptera la forme d'une société par actions simplifiée.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission des gérants en fonction de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'associée unique décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en France.

#### *Sixième résolution*

L'associée unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire de l'échec de l'inscription de la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1,600.-

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016002684/64.

(160000874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

**Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

Le conseil d'administration (le " Conseil d'Administration ") de la Sicav Argenta Fund of Funds (ci-après dénommée le " Fonds ") a le plaisir d'inviter les actionnaires du Fonds à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 avril 2016* à 10.00 heures au siège social du Fonds.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Fonds (l' " Assemblée ") est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Communication et discussion du rapport de gestion annuel du conseil d'administration du Fonds concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015;
2. Communication et discussion du rapport annuel du réviseur d'entreprises agréé du Fonds sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015;
3. Communication et approbation des comptes annuels du Fonds pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration ;
4. Décharge et nomination d'administrateurs et d'administrateurs-délégués;
5. Nomination du réviseur d'entreprises agréé et fixation de sa rémunération ;
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée, les actionnaires doivent faire bloquer leurs actions au plus tard le 7 avril 2016 au siège social d'Argenta Banque d'Epargne S.A. (Argenta Spaarbank nv) à B-2018 Antwerpen, Belgique 49-53 (qui assure le service financier en Belgique) ou au siège social d'Argenta Asset Management S.A. à L-1724 Luxembourg, 29, Boulevard du Prince Henri.

Toutes les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be) et publiées dans les journaux De Tijd et L'Echo.

Le prospectus daté de Juillet 2015 et les informations clés pour l'investisseur en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ou auprès du service financier en Belgique : Argenta Banque d'Epargne S.A, Belgique 49-53 B - 2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be).

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016073196/32.

**Begonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 73.269.450,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 décembre 2015 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015, le Conseil de Gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- Bruno Amato, contrôleur senior de division, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse;

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2015:



- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.  
Référence de publication: 2016006319/20.  
(160005246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Boaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 62.228.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur de la société BOAZ SA inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 62.228 avec effet immédiat.

Je vous prie de bien vouloir procéder aux formalités légales de la présente démission.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Federigo Cannizzaro di Belmontino.

Référence de publication: 2016006358/11.

(160005165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**CCEL Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 168.476.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

CCEL Prop Co. B S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

*Geschäftsführer / Geschäftsführerin*

Référence de publication: 2016006421/25.

(160005267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**CCEL Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 168.464.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binningen geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

- a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern  
 b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

CCEL Prop Co. C S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

*Geschäftsführer / Geschäftsführerin*

Référence de publication: 2016006422/25.

(160005266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Boaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 62.228.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur de la société BOAZ SA inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 62.228 avec effet immédiat.

Je vous prie de bien vouloir procéder aux formalités légales de la présente démission.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Jean-Marc Debaty.

Référence de publication: 2016006359/11.

(160005165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Fisabelle S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 180.036.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2016 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016079097/833/18.

---

**PAGAC Horseshoe Holding I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.264.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PAGAC Horseshoe Holding I (HK) Limited, a company incorporated and governed in compliance with the laws of Hong Kong, having its registered office at 12, Harcourt Road, 2503 Bank of America Tower, Central, Hong Kong and registered with company registry under number 1730895,

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 November 2015.

Said proxy after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following:

1.- That the société à responsabilité limitée PAGAC Horseshoe Holding I SARL, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 168264, was incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on 12 April 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1363, on 1<sup>st</sup> June 2012, and whose articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 9<sup>th</sup> July 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2058, on 20<sup>th</sup> August 2012, (the “Company”).

2.- That the subscribed share capital of the Company is set at one hundred eighty-eight thousand three hundred and ninety-five Hong Kong Dollars (HK\$ 188,395.-), divided into one hundred eighty-eight thousand three hundred and ninety-five (188,395) shares, with a par value of one Hong Kong Dollar (HK\$ 1.-) each, entirely paid-up.

3.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company dated 19 November 2015.

4.- That the appearing party became the owner of all the shares of the aforesaid Company and that as sole shareholder, it declares explicitly to dissolve the company taken over the entire assets and liabilities of the Company, and to proceed with the immediate liquidation of the Company

5.- That all the assets and liabilities of the dissolved Company will be taken over by the sole shareholder. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

6.- That full discharge is granted to the managers of the Company for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

7.- That the shareholders' register of the dissolved company is cancelled.

8.- That the records and documents of the Company shall be kept during a period of at least five years at the former registered office of the dissolved company, which is at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Costs*

The costs and remunerations with respect to the present deed are estimated at approximatively one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed drawn up and passed in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, known by the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PAGAC Horseshoe Holding I (HK) Limited, une société ayant son siège social à 12, Harcourt Road, bâtiment 2503 Bank of America Tower, HK - Central, Hong Kong, immatriculée auprès du Hong Kong Companies Ordinance sous le numéro 1730895, (L'Associé Unique),

représentée par Mme Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 novembre 2015.

Ladite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire sera annexée au présent acte.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée PAGAC Horseshoe Holding I SARL, ayant son siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 168264, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1363, du 1<sup>er</sup> juin 2012, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2058, du 20 août 2012, (la «Société»).

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze Hong Kong Dollars (HK\$ 188.395.-), représenté par cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze (188.395) actions, chacune d'une valeur nominale d'un Hong Kong Dollar (HK\$ 1,-), entièrement libérées.

3.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique de la Société, déclare avoir connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, et à la liquidation immédiate de la Société.

5.- Que tout l'actif et le passif de la Société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique. La liquidation de la Société est donc réalisée sans préjudice des droits de toute tierce partie, étant donné que la comparante assume l'entière responsabilité du passif de la Société dans son état actuel.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de dissolution de la Société.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société dissoute, au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR), sont à la charge de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41203. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002286/101.

(160000765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

#### **Christali S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 180.034.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2016 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016079098/833/18.

#### **Nextvision Benelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 56.364.

#### **DISSOLUTION**

L'an deux mil quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

- Monsieur Robert Vandevijver, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1951, à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1702 Dilbeek (Belgique), Brusselstraat, 431.

ici représenté par Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Itzig, le 23 novembre 2015,

laquelle procuration, après signature « ne varietur » par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- le comparant est propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme «NEXTVISION BENELUX» (la «Société»), ayant son siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.364,

constituée sous la dénomination de «CONTACT-LUX S.A.», suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 628 du 4 décembre 1996,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2003, publié audit Mémorial C, Numéro 1322 du 11 décembre 2003,

modifiée suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 17 avril 2008, publié audit Mémorial C, Numéro 1333 du 30 mai 2008 et en dernier lieu en date du 19 mars 2013, audit Mémorial C, Numéro 1241 du 27 mai 2013,

- la Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56364.

II.- la Société a un capital social entièrement souscrit et libéré de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale;

III.- le comparant prononce présentement la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, l'activité de la Société ayant cessé, et d'agir en tant que liquidateur de la Société;

IV.- le comparant déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la Société et connaître la situation financière de la Société;

V.- le comparant agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

i. que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'actionnaire unique;

ii. que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'actionnaire unique et/ou que tous les passifs actuellement connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

iii. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

iv. que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

v. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg;

vi. qu'il sera procédé à l'annulation du registre aux actions de la Société;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant l'expiration du délai de trente jours à compter de la publication du présent acte (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 décembre 2015. Relation: ILAC/2015/38124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002246/60.

(16000561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Tovic S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 178.203.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2016 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016079096/833/18.

**Audiex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 65.469.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE ONZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AUDIEX S.A », ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 65469, constituée en date du 29 juin 1998 suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 719 du 5 octobre 1998, ci-après «la Société».

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 12 février 2015, suivant acte reçu par Me Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1230 du 12 mai 2015.

*Bureau*

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Composition de l'assemblée*

Le capital social de la Société est représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes émises sous forme nominative.

*Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Constatation de la publication du projet de fusion simplifiée par absorption de SOFINTER GESTION S.à r.l. par AUDIEX S.A.
2. Approbation du projet de fusion.
3. Décharge aux gérants de SOFINTER GESTION S.à r.l. pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de la réalisation de la fusion.
4. Indication de l'endroit où seront conservés les documents sociaux de SOFINTER GESTION S.à r.l. pendant le délai légal.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; laquelle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

#### *Constatations préalables*

L'assemblée procède tout d'abord aux constatations et déclarations suivantes:

I. Sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que le projet commun de fusion établi par les conseils d'administration de la Société et de «SOFINTER GESTION S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 106316, (ci-après «SOFINTER GESTION»), et proposant l'absorption de cette dernière par la Société, son actionnaire unique, a été publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 2416 du 8 septembre 2015.

II. Les actionnaires reconnaissent que les pièces et documents énumérés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été mis à leur disposition au siège social un mois au moins avant la date des présentes et qu'ils ont tous pu en prendre connaissance au même titre que les associés de SOFINTER GESTION.

III. La tenue d'une assemblée des associés de SOFINTER GESTION n'a pas lieu d'être, la décision du conseil d'administration de la société absorbante documentant à suffisance l'intention de l'actionnaire unique de la société absorbée de procéder à la fusion.

IV. Le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers et elle n'a pas de personnel salarié.

V. L'objet social de la Société permet l'exercice des activités de SOFINTER GESTION et il n'est pas nécessaire de le modifier.

#### *Délibération et résolutions prises par l'Assemblée*

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver sans réserve le projet de fusion simplifiée par absorption de SOFINTER GESTION par la Société et confirme que d'un point de vue comptable et fiscal les opérations de SOFINTER GESTION sont à considérer comme accomplies pour le compte de la Société à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

La fusion entre la Société et SOFINTER GESTION est effective à partir de ce jour. La société SOFINTER GESTION a donc, par effet de la fusion, définitivement cessé d'exister à la date de ce jour.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil de gérance de SOFINTER GESTION pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de SOFINTER GESTION, dissoute sans liquidation par l'effet de la fusion, seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P.VAN HEES, S. BOULARD, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40055. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016002676/94.

(160001099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Aurea Finance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

—  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

des actionnaires d'Aurea Finance Company se tiendra le mardi 29 mars 2016 à 16 heures au siège de la société, 50 rue Basse à Steinsel avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015
3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et quitus aux administrateurs pour leur gestion
4. Répartition du bénéfice net distribuable
5. Renouvellement des mandats d'administrateur et de réviseur d'entreprises
6. Divers

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016070774/19.

---

**Aspen Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.487.

—  
L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur David Byrne, administrateur de sociétés, né à Prescot (Angleterre), le 16 mai 1958, demeurant à Eisbahnweg 21, CH-3780 Gstaad, Switzerland. (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'il est actuellement l'Actionnaire Unique de ASPEN FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.487 constituée suivant acte notarié du 26 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 104 du 16 janvier 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le contenu de l'article 5 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»



*Troisième résolution*

L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission du gérant unique Monsieur Frédéric Noël, de lui donner décharge de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, et de nommer gérant à durée indéterminée, Monsieur David Byrne, administrateur de sociétés, né à Prescott (Angleterre), le 16 mai 1958, demeurant à 1 Eisenweg 21, CH-3780 Gstaad, Switzerland.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, faite qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39629. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé) P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002671/47.

(160001342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Micheline Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 mars 2016 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016073788/813/17.

---

**Barbara Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 186.038.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 mars 2016 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016073790/833/17.

---

**New Eren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002245/10.

(160000435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Dralinvest S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 150.025.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Gernot KOS, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, Rue de Bitbourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial, pouvant valablement engager la société ci-après désignée par sa seule signature, de:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques «TARIOS WORLDWIDE CORP.», ayant son siège social à Tarios Worldwide est Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1374794,

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme dénommée «DRALINVEST S.A. S.P.F.», établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150.025, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 107 du 15 janvier 2010.

II. - Que le capital social de la société anonyme «DRALINVEST S.A. S.P.F.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-), entièrement libérées.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «DRALINVEST S.A. S.P.F.».

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant d'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gernot KOS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001966/47.

(160001052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.093.

---

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2015*

En date du 12 NOVEMBRE 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Johan-Alexander Van den Bosch en tant que gérant de type A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016;

- De nommer Monsieur Wilko van Rooijen, né le 17 novembre 1955, à 's-Gravenhage (Pays-Bas), résidant professionnellement au 602-614, Fascinatio Boulevard, NL-2909 VA Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), en tant que gérant de type A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016001972/19.

(160000519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

---

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PARTNAIR LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B85.314, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 596 du 17 avril 2002 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2216 du 5 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Cheryl Geschwind, employée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Décision de mettre la Société en liquidation;
3. Décharge des administrateurs et du commissaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, MERLIS S. à r.l. ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B0111320 (le «Liquidateur»).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 décembre 2015. 1LAC/2015/41345. Reçu douze euros € 12,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002287/72.

(160000276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Pranceworth Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.309.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2015 que:

1. Le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat;

2. Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

3. Monsieur Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris (France) demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020:

- Monsieur James William DUFFY, en tant qu'administrateur de catégorie B;
- Monsieur Maurice THOMAS GREIG, en tant qu'administrateur de catégorie B;
- la société REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que commissaire.

La société a pris acte de la démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS de son poste d'administrateur de catégorie A, avec effet au 29 août 2014 et de Patrick MOINET de son poste d'administrateur de catégorie A, avec effet au 8 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002302/28.

(160000396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Angelsim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.677.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002619/10.

(160000725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**AMPLEXOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016002656/10.

(160001356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.083.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Albert Raymond BECHET, administrateur de sociétés, né le 22 octobre 1961 à Ixelles (Belgique), demeurant à 8, Albert Bechet, B-1950 Kraainem (Belgique), Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ALGO LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.083 (la «Société»), a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 2 août 1997; Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 7 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2488 du 14 septembre 2015;

- que le capital social de la société «ALGO LUXEMBOURG S.A.» s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 30.986,69) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré;

- que Monsieur Albert Raymond BECHET, préqualifié, est seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que le comparant, pré-qualifié, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 27 Novembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Le comparant déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 27 Novembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à neuf cent soixante quinze euros (EUR 975,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.R. BECHET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38092. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002646/54.

(160002087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

#### **Avalon Zero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 3, Z.I. Zare Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 199.488.

L'an deux mille quinze,

le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Vivien CHEBBAH, compositeur de musique, demeurant à F-57190 Florange, 2, rue Philippe le Bon.
- 2.- Madame Solange DAM, sans profession, demeurant à F-57270 Uckange, 11, route de Metz.
- 3.- Monsieur Mokrane CHEBBAH, agent technique communal, demeurant à F-57270 Uckange, 11, route de Metz.
- 4.- Monsieur Florent CHEBBAH, professeur de batterie, demeurant à F-57070 Metz, 15, rue Albert Bettanier.
- 5.- Monsieur Thomas CHEBBAH, chauffeur-livreur, demeurant à F-57270 Uckange, 11, route de Metz.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées en date du 3 décembre 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AVALON ZERO S.à r.l., avec siège social à L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 199.488 (NIN 2015 24 44 223).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 août 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2769 du 7 octobre 2015.

Que le capital social de la société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Vivien CHEBBAH, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
2.- Madame Solange DAM, prénommée, vingt parts sociales . . . . .	20
3.- Monsieur Mokrane CHEBBAH, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
4.- Monsieur Florent CHEBBAH, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
5.- Monsieur Thomas CHEBBAH, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Frisange à Ehlerange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Sanem."

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-4384 Ehlerange, 3, Z.I. Zare Ilot Ouest.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002677/50.

(160001217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

**Ayam Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 174.073.

Les statuts coordonnés au 14 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 04 janvier 2015.

Référence de publication: 2016002680/10.

(160000932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

**PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.456.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.853 (the Sole Shareholder) being the sole shareholder of PBG Midwest Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée),

having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.458 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 10 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1047 dated 17 October 2005. The articles of association of the Company were last amended by a deed of the undersigned notary on 8 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 604 dated 7 March 2012.

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000) represented by eighty thousand (80,000) ordinary shares, with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each and twenty thousand (20,000) mandatory redeemable preferred shares (or MRPS) with a par value of one hundred United States Dollar (USD 100) each, to the amount of eight million United States Dollars (USD 8,000,000), by way of the redemption by the Company and immediate cancellation of twenty thousand (20,000) MRPS with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

In accordance with articles 5.9 and 5.10 of the articles of association of the Company, the Sole Shareholder shall receive from the Company an aggregate amount of three billion seven hundred fifty-four million eight hundred forty-five six hundred thirty-six United States Dollars (USD 3,754,845,636) by way of a payment in kind in consideration for the redemption of the MRPS.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate of the articles of association of the Company (without any amendment to the object clause), so that they shall henceforth read as follows:

### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of PBG Midwest Holdings S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all assets to guarantee its own other company, and generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at eight million United States Dollars (USD 8,000,000) represented by eighty thousand (80,000) shares (the Shares), having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100), each all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Indivisibility and Transfer of Shares.**

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are freely transferable among shareholders.

6.3. Where the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7. A register of Shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or more A managers and one or more B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers.

8.2. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks or transactions to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine the said agent's responsibilities and remuneration (if any) and any other relevant conditions of his agency.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state they have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members (including at least one A manager and one B manager) is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast (including at least one A manager and one B manager). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters, by the joint signature of an A manager and a B manager or by the person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

12.3. Each Share gives entitlement to one (1) vote.

Notices, quorum, majority and voting procedures

12.4. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any manager or any shareholders representing more than one-half of the share capital.

12.5. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

12.6. General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

12.7. If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

12.8. A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

12.9. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

12.10. The articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

12.11. Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 13. Sole Shareholder.**

13.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are to be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

### Art. 15. External Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

### Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

16.4 If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

17.3. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

## VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company to reflect the above changes and resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the redemption and cancellation of the MRPS in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française tu texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu

PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.853 (l'Associé Unique), étant l'associé unique de PBG Midwest Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.458 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1047 daté du 17 octobre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 8 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 604 daté du 7 mars 2012.

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (ou PSPOR) d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, à un montant de huit millions de dollars américains (USD 8.000.000) par le rachat par la Société et annulation consécutive de vingt mille (20.000) PSPOR d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

Conformément aux articles 5.9 et 5.10 des statuts de la Société, l'Associé Unique recevra de la Société un montant total de trois milliards sept cent cinquante-quatre millions huit cent quarante-cinq mille six cent trente-six dollars américains (USD 3.754.845.636) par un paiement en nature en contrepartie du rachat des PSPOR.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre complètement les Statuts (sans modifier la clause de l'objet social), de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination PBG Midwest Holdings S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers; émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société pourra en outre consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour son propre bénéfice ou au profit de toute autre personne ou société. En tout état de cause, la Société ne pourra mener des activités du secteur financier régulé sans avoir obtenu les autorisations requises.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à huit millions de dollars américains (USD 8.000.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales (les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Indivisibilité et cession des Parts Sociales.

6.1. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plusieurs associés, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés au moins les trois quarts du capital social.

6.5. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7. Un registre des Parts Sociales sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté sur demande par chaque Associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

8.2. Dans les rapports avec les tiers, le ou les gérants auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

8.3. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou des transactions spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants (comprenant au moins un gérant A et un gérant B) est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (comprenant au moins un gérant A et un gérant B). Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la(les) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été valablement délégués conformément à l'article 8.3. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 Les résolutions des associés sont prises lors des assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.2 Lorsque des résolutions sont prises par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera envoyé à tous les associés conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été prises lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.3 Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix.

Avis, quorum, majorité et procédures de vote

12.4 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.5 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

12.6 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

12.7 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, elle peut se tenir sans convocation préalable.

12.8 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

12.9 Les décisions adoptées lors de l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

12.10 Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

12.11 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### **Art. 13. Associé Unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont à approuver lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

### **Art. 15. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Dans les cas requis par la Loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprise, le cas échéant, et déterminent leur rémunération et le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être renouvelé.

### **Art. 16. Affectations des Bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(v) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(vi) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(vii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(viii) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

16.4. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement de toutes les dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

17.3. Lorsque la liquidation sera finalisée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne nommée à cet effet par la résolution de l'Assemblée Générale statuant sur la dissolution de la Société. Si l'Assemblée Générale n'a pas procédé à une telle nomination, le liquidateur s'en chargera.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société pour y refléter les modifications ci-dessus et décide d'autoriser tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des PSPOR dans le registre des associés de la Société.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille Euros (EUR 3.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42187. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016078100/500.

(160043007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.